

RÉPERTOIRE IMMOBILIER CENTRAL

Le Répertoire immobilier central (RIC) est un registre central informatisé et permanent des biens immobiliers que possèdent ou louent, au nom de la Couronne, des ministères et des organismes fédéraux¹. Le règlement sur le Répertoire immobilier central du Conseil du Trésor prévoit que toute autorité fédérale qui gère des biens immobiliers doit en rendre compte régulièrement au ministère des Travaux publics,² lequel agit à titre de dépositaire et de compilateur³ du RIC. Les données du répertoire ne sont pas aussi détaillées que celles des inventaires spécialisés que tiennent à jour les Travaux publics relativement aux biens immobiliers qu'ils contrôlent directement pour leurs propres besoins.

Le RIC joue deux rôles principaux; le premier consiste à évaluer l'importance des biens immobiliers du gouvernement fédéral. L'obligation de fournir au RIC des données précises sur un formulaire uniformisé a permis de relever des incohérences dans les travaux d'arpentage et les titres fonciers. On a découvert par exemple que certains immeubles ou installations du gouvernement fédéral avaient été érigés sur des terrains que l'on considérait comme des terres de la Couronne, mais qui en fait n'en étaient pas.

Le RIC joue le rôle encore plus important de mécanisme de planification à la disposition des ministères et organismes-clients, y compris les Travaux publics, auprès du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur la gestion foncière fédérale, et d'autres comités. Les possibilités qu'il offre à cet égard n'ont pas encore été pleinement exploitées.

Expansion du RIC

On reconnaît depuis de nombreuses années la nécessité d'établir un inventaire des biens immobiliers fédéraux. Des efforts infructueux ont été déployés en ce sens en 1934 et 1954. En 1956, un dossier rudimentaire, le Registre des terres de la Couronne, a été préparé par les Travaux publics. La Commission Glassco a conclu qu'il était peu satisfaisant et a recommandé la compilation d'un inventaire «qui énumère toutes les propriétés du gouverne-

¹ Canada, ministère des Travaux publics, *Brochure du Répertoire immobilier central (RIC)*.

² Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil du Trésor tenue à Ottawa le 30 mai 1966 (C.T. 655499), Règlements régissant un répertoire immobilier central.

³ Brochure du RIC.